

COMMUNE DE COMBLAIN-AU-PONT
EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU Conseil Communal
Séance du 30 janvier 2025

Présents : M. Georges VANGOSSUM, Conseiller - Président;
M. Jean PAULUS, Bourgmestre;
M. Pierre WARZEE, M. Jean-Christophe HENON, Mme. Cécile GRIGNET-COX,
Mme Inès MASSART-de SOUSA RIBEIRO, Échevins;
M. Frédéric CORNELIS, Président du CPAS;
M. Frédéric FLAGOTHIER, Mme. Vanina DEROUA, Mme. Séverine LERUSE,
Mme. Marie-jo SAMPAIO, Mme. Nicole MARECHAL, M. Albert QUINTART, M.
Thierry WEISE, M. Pierre RENARD, M. Christian MALCHAIR, Mme. Violette
DESSARD, Conseillers;
Mme. Isabelle GODFROID, Directrice générale;

Objet: Déclaration de politique communale : adoption

013417000005480



Le Conseil Communal, en séance publique,

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation ;

Vu l'article L1123-27 § 1 du CDLD qui prévoit que :

"Dans les deux mois après la désignation des échevins, le collège soumet au conseil communal une déclaration de politique communale couvrant la durée de son mandat et comportant au moins les principaux projets politiques ainsi qu'un volet budgétaire reprenant les grandes orientations en la matière.

La déclaration de politique communale est valable pour toute la durée de la mandature sauf en cas d'adoption d'un nouveau pacte de majorité et de renouvellement complet du conseil communal.

Après adoption par le conseil communal, cette déclaration de politique communale est publiée conformément aux dispositions de l'article L1133-1 et de la manière prescrite par le conseil communal. Elle est mise en ligne sur le site internet de la commune." ;

Vu le projet de déclaration de politique communale pour la législature 2024-2030 :

"INTRODUCTION

A l'heure actuelle, certaines inconnues demeurent notamment en ce qui concerne des financements octroyés par des niveaux de pouvoir supérieurs : PIC/PIMACI, appel à projets, zones de police et zones de secours, sécurité sociale, politique de chômage, incidences pour le CPAS, etc.

Les projets et actions présentés dans cette déclaration s'inscrivent dans une vision stratégique qui doit s'adapter aux réalités du terrain.

En effet, la mise en œuvre de la politique communale dépendra aussi de facteurs majeurs :

- les fluctuations importantes des prix dans le secteur de la construction, qui peuvent avoir un impact significatif sur nos projets d'infrastructures, ainsi que les révisions de prix, conformément aux dispositions légales en matière de marchés publics.
- les opportunités de financement qui peuvent se présenter à travers les appels à projets et subventions extraordinaires par d'autres niveaux de pouvoir.
- notre commune s'engage à développer une stratégie, tout en restant flexible pour adapter nos actions aux contraintes budgétaires et aux opportunités qui se présenteront.

1. *Mobilité et sécurité, Aménagement du territoire*

LA SÉCURITÉ ET LA MOBILITÉ SONT AU COEUR DE NOS PRÉOCCUPATIONS.

Assurer à nos citoyens la possibilité de se déplacer en toute quiétude, réduire la vitesse dans nos villages et protéger les « usagers faibles » : telles sont nos priorités. Il va de soi que la liste des travaux et aménagements énoncés ci-après n'est pas exhaustive. Ces propositions reflètent notre volonté d'agir en la matière. Nous resterons bien entendu attentifs aux remarques et suggestions éventuelles.

Limitier la vitesse excessive aux abords des villages et hameaux

En collaboration et avec le soutien de la Wallonie et de l'Institut Belge de la Sécurité Routière (IBSR), nous envisageons de renforcer la sécurité sur certains axes. Dans un premier temps, nous souhaitons intervenir aux endroits suivants :

À ONEUX :

- mise en place de ralentisseurs rue de l'Aunaie en concertation avec les citoyens
- radar préventif
- marquages au sol pour les priorités de droite
- réfection de la partie basse de la rue de l'Aunaie

À HOYEMONT :

- amélioration des ralentisseurs en concertation avec les citoyens

À MONT :

- mise en place de ralentisseurs permanents voie du Condroz après réfection de celle-ci

À COMBLAIN :

- mise en place avec le SPW d'un feu intelligent passant au rouge en cas d'excès de vitesse à la traversée du RAVel
- mise en zone résidentielle de la rue du Moulin.

À POULSEUR :

- réfection des trottoirs de la rue Hubert Lapaille
- réfection de la rue d'Anthismes.

- création d'un rond-point au carrefour de la route de Mont et de la rue Fond du sart
- réfection route de Mont.
- remplacement du mobilier urbain Place Puissant
- marquage vélo rue de l'Ourthe, place Puissant et rue d'Anthisnes
- demande d'installation de radars répressifs rue des Ecoles et rue d'Esneux, en accord avec tous les partenaires

À SART :

- création d'un ralentisseur au niveau du vieux Sart en concertation avec les riverains

AU PONT-DE-SÇAY

- installation d'un radar répressif rue d'Aywaille en fonction de l'efficacité du fonctionnement des nouveaux ralentisseurs. Cela ne pourra se réaliser qu'en fonction de l'accord de tous les partenaires.

Création d'un plan de mobilité et de sécurité aux abords des bâtiments scolaires.

Les implantations des radars ont été convenues en collaboration avec la Zone de Police du Condroz, sur base des statistiques accidentogènes. La mise en place de ralentisseurs aux endroits sensibles se fera en partenariat avec la Wallonie.

- liaisons piétonnes

- **réseau de liaisons mode-doux** : création et aménagement d'un réseau structuré de liaisons mode-doux reliant les villages et hameaux des plateaux aux centres des vallées

- **RAVeL de l'Amblève** : continuer le projet du RAVeL en collaboration avec d'autres communes pour promouvoir la mobilité douce.

- **développement des Infrastructures Cyclables** : encourager l'utilisation du vélo par la création de pistes cyclables sécurisées et interconnectées avec les autres modes de transport

2- Infrastructures, Travaux, patrimoine, urbanisme

Comblain-au-Pont est riche en patrimoine naturel et historique, avec plusieurs sites remarquables comme les rochers calcaires verticaux et le donjon féodal du XIIe siècle.

Les initiatives locales s'efforcent de préserver et valoriser ces atouts patrimoniaux.

Restauration du Patrimoine : recensement, restauration et mise en valeur du petit patrimoine comblennois intégré aux futurs aménagements.

Ces projets visent à améliorer la qualité de vie à Comblain-au-Pont tout en stimulant le développement économique local et en renforçant la cohésion sociale.

Création d'un relevé des éléments du patrimoine architectural et populaire local afin de préserver :

écluses, canal, vestiges des infrastructures de transport de pierre à Chanxhe, gué pavé de l'Amblève au Halleux, tunnel Cockerill à la batterie, monuments funéraires anciens, fontaines, sites carriers.

Constructions en pierre sèche, etc.

Maintenir et mettre à jour le cadastre dynamique de l'état des routes, avaloirs, filets d'eau et autres mobiliers urbains sur toute la commune.

Remise à niveau de la signalisation communale.

Réalisation des travaux subsidiés par le Fonds inondations afin notamment de diminuer les risques d'inondations par ruissellement.

La réparation de voiries suite aux dégradations dues aux inondations : 532.259 euros

Construction d'un nouveau hall (sport et santé) 5.000.000 euros dont 3.000.000 euros subsidiés avec des enjeux énergétiques (photovoltaïque)

Création du parking de la maison médicale et aménagement d'une zone de convivialité avec accès à la place Leblanc : 450.000 €

La rénovation énergétique du complexe communal : 1.390.000 euros avec 80% de subsides.

Réfection du pont de Comblain-au-Pont (partie CLDR et partie Fond des calamités).

Construction d'un bâtiment en remplacement des modules à l'école d'Oneux et la carambole : 960.000 euros

Transformation du bâtiment du cercle (maison des associations) : 1.025.000 euros avec une subvention régionale de 600.000 euros.

Sécurisation des rochers du vignoble (suite du phasage des travaux, en collaboration avec le SPW) : 150.000 euros.

Maintien de la CCATM.

3- Energie, environnement

La commune mise sur un mix énergétique comprenant l'hydroélectricité, le photovoltaïque, la géothermie et l'isolation optimale des bâtiments. Ces efforts ont permis de réduire considérablement la facture énergétique et visent l'autonomie complète.

Comblain-au-Pont utilise ses installations comme outil éducatif pour sensibiliser les jeunes à l'environnement via l'Asbl communale « Les découvertes de Comblain ».

Ces initiatives démontrent un engagement fort vers l'autonomie énergétique et la durabilité environnementale, tout en servant de modèle éducatif pour les générations futures.

La DPC 2024-2030 de la commune de Comblain-au-Pont sur l'environnement inclut plusieurs initiatives visant à améliorer la durabilité et la qualité de vie dans la région. Voici les principaux axes du programme :

Subvention BiodiverCité : la commune a obtenu un financement pour des projets favorisant la biodiversité, notamment par l'appel à projets BiodiverCité initié par la Wallonie.

Plantation de haies et petits fruitiers : la commune encourage l'amplification de ces plantations pour soutenir la biodiversité.

Nettoyage de printemps : organisé régulièrement pour maintenir la propreté dans la commune.

Contrats Rivière - Ourthe et Amblève : ces contrats visent à protéger et gérer durablement les ressources en eau dans la région.

Ces initiatives font partie d'un effort global pour adapter la commune aux réalités climatiques futures tout en préservant son cadre de vie naturel.

Communauté d'énergie : encouragement à créer une communauté regroupant citoyens, entreprises, et collectivités locales pour produire et consommer des énergies renouvelables ensemble.

-Énergies Renouvelables : promouvoir l'installation de systèmes solaires photovoltaïques et autres sources d'énergie renouvelable pour diminuer la dépendance aux énergies fossiles.

-Entretien périodique de notre micro centrale hydro-électrique

-Aménagements Urbains Verts : intégrer des espaces verts dans les zones urbaines pour améliorer la qualité de vie et réduire les îlots de chaleur.

-Espaces Publics Conviviaux : aménagement d'espaces de jeux et de convivialité accessibles à tous

Efficacité Énergétique : rénovation des bâtiments publics pour répondre aux normes énergétiques modernes et améliorer la performance des services publics

Patrimoine Public : entretien programmé du patrimoine public pour garantir sa durabilité

Ces priorités reflètent un engagement vers une infrastructure plus durable et accessible, en lien avec les objectifs régionaux de mobilité active et d'intermodalité.

4- Cohésion et politique sociale.

Objectifs du Plan de Cohésion Sociale

Réduction de la précarité et des inégalités : le PCS cherche à garantir l'accès effectif de tous aux droits fondamentaux, contribuant ainsi à une société solidaire et co-responsable.

Axes d'intervention : le plan se décline en actions coordonnées réparties sur sept axes principaux :

- **Droit au travail, à la formation et à l'insertion sociale**
- **Droit au logement, à l'énergie, à l'eau et à un environnement sain**
- **Droit à la santé**
- **Droit à l'alimentation**
- **Droit à l'épanouissement culturel, social et familial**
- **Droit à la participation citoyenne et démocratique**
- **Droit à la mobilité**

Les actions du PCS sont mises en œuvre grâce à un réseau de partenaires locaux et régionaux. Une commission d'accompagnement locale assure le suivi et l'évaluation des actions entreprises, favorisant ainsi un travail en réseau pour répondre aux besoins identifiés sur le territoire communal.

Notre plan de cohésion sociale de l'Ourthe réunit également les communes de Ferrières et Hamoir. Il arrive théoriquement à échéance en cette fin d'année 2025 et les pourparlers pour le reconduire sont entamés avec les nouveaux représentants des autres communes afin de maintenir nos moyens d'action.

Au niveau de la politique sociale, en partenariat avec le CPAS, nous resterons attentifs aux différents appels à projets qui se présenteront à nous en fonction de leur pertinence pour notre propre commune.

Nous tenterons de faire perdurer les différentes activités mises en place grâce aux derniers appels à projets (tiers lieux - ressources), même si ceux-ci étaient appelés à ne pas être poursuivis par la Région.

5- Sports, jeunesse

OBJECTIFS :

- Promouvoir l'accès au sport pour tous.
- Développer et rénover les infrastructures sportives.
- Soutenir les clubs locaux et les événements sportifs.
- **Construire l'avenir en permettant aux jeunes d'être acteurs et moteurs de leur futur.**

- **Sensibiliser aux risques sociaux et sanitaires** : sensibiliser les jeunes aux risques liés aux assuétudes et addictions, à la sécurité routière, à la santé, ainsi qu'à l'utilisation des réseaux sociaux.

- **Encourager le "Savoir être et Vivre ensemble"** : favoriser le développement de comportements sociaux positifs et d'une cohésion entre les jeunes.

- **Soutenir les initiatives pour les jeunes de 6 à 18 ans** : maintenir et développer des partenariats avec des associations pour l'animation et l'encadrement des jeunes.

- **Développer des infrastructures et activités pour les jeunes** : créer des lieux et des événements qui favorisent le développement personnel, sportif et social des jeunes.

ACTIONS :

- **Construire un nouveau hall multisports** : mettre en place une nouvelle infrastructure pour encourager la pratique sportive.

- **Désigner un référent jeunesse** : nommer une personne en charge de coordonner les actions en faveur des jeunes.

- **Soutenir les clubs et associations de jeunesse** : maintenir et développer des partenariats avec les clubs, les associations, et d'autres structures locales pour soutenir les activités des jeunes (Teignouse, Maison des jeunes, CCE, etc.).

- **Encourager le travail réalisé pour les jeunes** : soutenir les projets menés par et pour les jeunes pour leur épanouissement.

- **Organiser des stages et plaines de vacances** : maintenir et développer des stages, des plaines de vacances et des programmes de coaching multisports pour les jeunes.

- **Installer de nouvelles plaines de jeux** : envisager l'installation de plaines de jeux à Mont et Géromont.

- **Ajouter un parcours vélo à la plaine de jeu de Sart** : compléter la plaine de jeux existante avec un parcours vélo pour les jeunes.

- **Accompagner le projet d'aire de jeu à Hoyemont** : soutenir la création d'une nouvelle aire de jeu sur la zone de loisirs à Hoyemont.

- **Organiser des stages "pêche"** : perpétuer les stages « pêche » organisés par l'Asbl « Les Découvertes ».

6- Santé

Afin de répondre à des enjeux de santé publique tant au niveau de la prévention que du « bien vieillir en santé » nous avons l'intention de développer une politique de santé qui pourrait s'articuler en :

- utilisant les (nouvelles) infrastructures : hall sportif, maison des associations, etc.

- mettant les acteurs de la santé, les ASBL du territoire ou autres, les services communaux en réseaux, afin de développer des actions communes.

- en développant avec ces partenaires, une politique à long terme, tout en concrétisant des actions dans les meilleurs délais.

Il est également nécessaire de :

- renforcer l'accès aux soins de santé primaires.
- sensibiliser sur la prévention (alimentation, activité physique).
- d'organiser des campagnes de prévention sur les maladies chroniques.

7- Enseignement

OBJECTIFS :

- garantir l'épanouissement des jeunes avec une approche globale, incluant la santé, la sécurité, et le respect de l'environnement.
- promouvoir la santé, la sécurité, et la citoyenneté chez les jeunes.
- encourager l'implication des jeunes dans des activités extrascolaires et dans la découverte de leur patrimoine.

ACTIONS :

- **initiation aux premiers secours** : proposer aux élèves de 10 à 12 ans une initiation aux premiers secours.
- **promotion de la santé et du bien-être** : mettre en place des actions favorisant la santé et le bien-être des jeunes (sport, relaxation, etc.).
- **sensibilisation à une alimentation saine et équilibrée** : mettre en place des actions de sensibilisation et de promotion d'une alimentation saine et équilibrée dans les écoles.
- **aide aux devoirs et remédiation** : soutenir les actions d'aide aux devoirs et de remédiation en collaboration avec des associations.
- **formation des enseignants aux premiers secours** : organiser une formation spécifique pour les enseignants afin de les former aux premiers secours.
- **sensibilisation à la nature et à la propreté** : mettre en place des actions pour sensibiliser les écoliers au respect de la nature et de la propreté.
- **sécurité routière et mobilité douce** : renforcer les actions de sensibilisation à la sécurité routière et promouvoir les pratiques de mobilité douce (vélo, marche, etc.).
- **soutien aux projets « verts » des écoles** : aider les écoles à mettre en œuvre des projets environnementaux (biodiversité, alimentation locale, etc.).
- **sensibilisation au patrimoine** : soutenir des initiatives de sensibilisation au patrimoine historique et culturel de la commune.
- **promotion des activités extrascolaires** : distribuer à la fin de l'année scolaire un guide des activités extrascolaires de la commune (« toutes mallettes »).
- **promotion du site Internet** : promouvoir le site <https://mestempslibres.be/> pour favoriser l'accès aux activités extrascolaires.

7.1- Infrastructures scolaires

OBJECTIFS :

- améliorer et moderniser les infrastructures scolaires pour offrir un environnement d'apprentissage optimal.

ACTIONS :

- **construction de nouveaux bâtiments scolaires** : construire un nouveau bâtiment scolaire comprenant une classe, un réfectoire, une salle de psychomotricité et un nouveau local pour « La Carambole » à Oneux.

- **installation d'écrans interactifs** : continuer à installer des écrans interactifs dans les écoles et encourager la formation des enseignants aux nouvelles technologies.

- **petits travaux de rénovation et entretien** : assurer un entretien régulier et effectuer des petits travaux de rénovation des bâtiments scolaires et de « La Carambole ».

- **réalisation du Programme Prioritaire des Travaux** : mettre en place un programme de travaux prioritaires pour améliorer les bâtiments scolaires.

- **installation de parkings pour vélos** : installer des parkings pour vélos afin de favoriser la mobilité douce des élèves.

8- Petite Enfance

OBJECTIFS :

- développer les infrastructures et les services dédiés à l'accueil des jeunes enfants de 0 à 6 ans.

ACTIONS :

- **favoriser l'implantation de milieux d'accueil pour les 0-6 ans** : encourager la création de crèches et autres structures d'accueil pour les enfants de 0 à 6 ans.

- **soutien aux accueillantes d'enfants** : encourager l'installation d'accueillantes d'enfants sur le territoire de la commune.

- **soutien et attention aux enfants vivants dans un cadre de vie plus défavorisé**

9- Communication

OBJECTIFS :

- **améliorer l'information des citoyens** : garantir une meilleure communication des actions menées par la commune grâce à une utilisation optimale des moyens de communication traditionnels et modernes.

ACTIONS :

- **mettre en place des consultations populaires** : organiser des consultations populaires pour adapter la politique communale en fonction des besoins des citoyens.

- **numériser les documents administratifs** : numériser un maximum de documents administratifs pour les rendre plus accessibles aux citoyens.

- **développer un espace numérique partagé** : créer un espace numérique partagé pour faciliter l'accès aux informations.

- **diffuser les conseils communaux en streaming** : mettre en ligne les conseils communaux en streaming pour que les citoyens puissent y accéder facilement.
- **assurer un service de guichet accessible** : garantir un service au guichet accessible, au moins une fois par semaine, sans rendez-vous ou à horaire décalé.
- **mettre en place un moyen de communication pour signaler des problèmes** : créer un système de communication permettant aux citoyens de signaler facilement les « petits problèmes ».

10 - Tourisme, développement économique local.

Valorisation du patrimoine naturel et culturel :

mise en valeur des sites remarquables (ex. Tour Saint-Martin, sculptures et sites rocheux) avec un éclairage spécifique et des panneaux explicatifs.

Développement des infrastructures touristiques :

Création d'espaces de convivialité (plaines de jeux, aires de barbecue) pour attirer les familles.

Organisation de marchés hebdomadaires et d'événements thématiques (eau, pierre).

Soutien aux commerces locaux :

Installation d'une signalétique urbaine pour les commerces et services.

Création d'un groupement d'achats groupés pour soutenir les producteurs locaux en collaboration avec le GREOVA.

Soutien à l'économie sociale via des projets collaboratifs avec les associations locales.

Ces axes stratégiques peuvent être ajustés en fonction des priorités locales, du retour des citoyens, et des financements régionaux ou européens disponibles.

11- Démocratie participative.

Nous avons pour objectif de développer une citoyenneté participative.

La forme et les modalités de celle-ci sont à définir.

Cela pourrait passer par le lancement d'une nouvelle opération de développement rural. Mais à l'heure actuelle nous n'avons pas les informations quant au devenir des ODR et des arrêtés relatifs à celles-ci.

12- Finances.

- Dès 2026, limiter le recours à l'emprunt.

- Développer une politique d'investissement sur 6 ans. Pour cela nous avons besoin de plus de clarté au niveau régional à travers les PIC/Pimaci, appels à projets divers et variés...

- Le collège souhaiterait pouvoir disposer d'une enveloppe pour les 6 années à venir, afin de pouvoir coordonner les projets et les financer.

- Nous avons besoin également d'une vision claire de la part du fédéral quant au financement des zones de police, des zones de secours, et de la politique fédérale au niveau du chômage, du financement de la sécurité sociale, etc.

Pour: 9

Georges VANGOSSUM, Jean PAULUS, Pierre WARZEE, Jean-Christophe HENON, Cécile GRIGNET-COX, Inès MASSART-de SOUSA RIBEIRO, Frédéric CORNELIS, Albert QUINTART, Pierre RENARD

Abstentions: 8

Frédéric FLAGOTHIER, Vanina DEROUA, Séverine LERUSE, Marie-jo SAMPAIO, Nicole MARECHAL, Thierry WEISE, Christian MALCHAIR, Violette DESSARD

DECIDE

par 9 voix pour et 8 abstentions :

Article 1er : d'adopter la déclaration de politique communale pour la législature 2024-2030.

Article 2 : La déclaration de politique communale sera publiée conformément à l'article L1133-1 du CDLD et mise en ligne sur le site Internet de la commune.

Par le Conseil

La Directrice générale,
Isabelle GODFROID

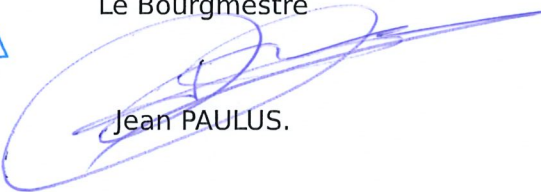
Le Bourgmestre,
Jean PAULUS

POUR EXTRAIT CONFORME,

La Directrice générale

Isabelle GODFROID.



Le Bourgmestre

Jean PAULUS.

